

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 2 novembre 2022 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet à Sainte-Mélanie, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la hauteur de l'étage d'un bâtiment principal industriel projeté, déposée par monsieur Jason Bussières.

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

La demande de dérogation mineure numéro 2022-00312 vise un bâtiment principal industriel projeté sis au 10, rue de l'Industrie, sur une partie du lot 5 612 630 du cadastre du Québec (lot projeté numéro 6 545 056 du cadastre du Québec), dans la zone I-29 (dominante industrielle) de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

NATURE DE LA DEMANDE

La présente demande de dérogation mineure porte sur l'acceptation d'une hauteur d'étage à 2,39 mètres, mesurée depuis le plancher fini jusqu'au plafond fini, alors que l'article 8.11.4 du règlement de zonage numéro 228-92 prévoit que la hauteur des étages d'un bâtiment principal industriel, mesurée depuis le plancher fini jusqu'au plafond fini, ne peut être inférieure à 2,7 mètres. Il s'agit d'une dérogation de 0,31 mètre par rapport à la hauteur d'étage minimale exigée.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 14^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille-vingt-deux.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca et l'avoir affiché à la Municipalité à l'endroit prévu à cette fin, le 14 octobre 2022 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 octobre 2022.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**